



UN1TÉ ATTEND DU MINISTRE

QU'IL
S'ENGAGE !

Le budget est actuellement à l'examen des Parlementaires.

SI LE PROJET DE BUDGET PRÉVOIT LES CRÉDITS DES DISPOSITIONS DONT LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES ONT ÉTÉ PUBLIÉS :

- ➔ 2ème palier de l'Indemnité de Voie Publique (50->100€) ;
- ➔ 2ème palier de revalorisation de la Prime de Fidélisation (2105->2405).

LE BUDGET NE PRÉVOIT PAS, EN CONTREPARTIE, CEUX DONT LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SE FONT ATTENDRE :

- ➔ 2ème palier de revalorisation de l'Indemnité de Travail de Nuit ;
- ➔ Statut particulier des PTS :
 - ISSPTS ;
 - Grilles indiciaires.
- ➔ ISSPAT à 200€ au 1er juillet 2025 (En l'état, prévue en 2027).

**UN1TÉ saisit Le Ministre afin que
les engagements du protocole de 2022
soient tenus.**

**Cela passe d'abord par la publication
des textes consacrés.**

Suivez-nous

